

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Oxycal

UFI: 7M30-E0RQ-S00H-MTD4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit pour le nettoyage et l'entretien professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: JOHANNES KIEHL KG
Rue: Robert-Bosch-Str. 9
Lieu: D-85235 Odelzhausen
Téléphone: +49 8134 9305-0 Téléfax: +49 8134 6466
e-mail: info@kiehl-group.com
Interlocuteur: Département de laboratoire
Internet: www.kiehl-group.com
Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145
Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59
Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029
ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,
Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199
Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662
Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41
KIEHL Middle East LLC	A8-LIU 48/49 - KIZAD	Abu Dhabi, U.A.E.	Tel. +971 2 550 33 96

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 33 3 83 85 21 92

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 2 de 9

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

conforme à 648/2004/CE: tensioactifs non ioniques <5%, Agents de blanchiment oxygénés <5%, acides organiques, additifs, parfums

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7722-84-1	Eau oxygénée 35 %; peroxyde d'hydrogène en solution			10 - < 15 %
	231-765-0		01-2119485845-22	
	Eye Dam. 1; H318			
75-75-2	acide méthanesulfonique			< 3 %
	200-898-6	607-145-00-4	01-2119491166-34	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H290 H312 H302 H314 H318 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7722-84-1	231-765-0	Eau oxygénée 35 %; peroxyde d'hydrogène en solution	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 418 - 445 mg/kg		
75-75-2	200-898-6	acide méthanesulfonique	< 3 %
	dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Après inhalation

ne présente aucun risque à l'inhalation

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 3 de 9

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Tout moyen d'extinction possible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Non demandé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 4 de 9

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	1	1,5		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Non demandé

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Gants de protection

Recommandation : des gants en latex naturel contenant du polychloroprène d'une épaisseur de 0,6 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	plaisante

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	<0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>98 °C

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 5 de 9

Inflammabilité	
solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	>100 °C
Température d'auto-inflammation:	>300 °C
Température de décomposition:	indéterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 1,5 K-QP1012C
Viscosité cinématique:	indéterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
indéterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé
Pression de vapeur:	indéterminé
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm ³ K-QP1012E
Densité de vapeur relative:	indéterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Non-explosif

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Sans rapport

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

indéterminé

Teneur en corps solides:

indéterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Viscosité dynamique:

indéterminé

Durée d'écoulement:

indéterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer a des températures supérieures à 35 °C.

10.5. Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 6 de 9

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7722-84-1	Eau oxygénée 35 %; peroxyde d'hydrogène en solution				
	orale	DL50 mg/kg	418 - 445 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	3000 Rat	GESTIS	
75-75-2	acide méthanesulfonique				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	ATE mg/kg	1100		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7722-84-1	Eau oxygénée 35 %; peroxyde d'hydrogène en solution					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	16,4	96 h	Pimephales promelas	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,88	72 h	Chlorella vulgaris	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs présents dans le produit sont conformes aux exigences du Règlement relatif aux détergents N° 648/2004/CE.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

Demande Chimique en Oxygène (DCO): 118mg O2/g

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Vider soigneusement les bidons. Ne pas verser des restes de produits en grande quantité dans la canalisation.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Contenants nettoyés à retourner à l'entreprise pour recyclage.

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: non applicable

14.4. Groupe d'emballage: non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 8 de 9

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non demandé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3 / 6 / 7 / 8 / 12

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxycal

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j4030_sd

Page 9 de 9

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)